

**MARDI 2 AVRIL 2019**

**à 19H00**

**PROCES-VERBAL**

Le Conseil municipal de TOUL, régulièrement convoqué, s'est réuni mardi 2 avril 2019 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Alde HARMAND, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. HARMAND, Mme LE PIOUFF, M. HEYOB, Mme BRETENOUX, M. HOWALD jusqu'au point n° 1c, Mme ASSFELD-LAMAZE, Mme LALEVEE, M. BOCANEGRA, M. BOURGEOIS, M. DE SANTIS, Mme VIOT, M. VERGEOT, Mme GAY jusqu'au point n° 3, M. ADRAYNI, Mme GUEGUEN, M. ANSTETT, Mme CAMUS, M. SCHILLING, Mme EZAROIL, M. LUCOT, M. MATTEUDI, Mme LAGARDE, M. MANGEOT à partir du point n° 1c, M. BAUER, Mme ANDRE, M. STEINBACH, M. VIGNERON.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. HOWALD à Mme BRETENOUX à partir du point n° 1d  
Mme ALLOUCHI-GHAZZALE à Mme LE PIOUFF  
Mme DEMIRBAS à Mme LALEVEE  
Mme CARRIER à Mme LAGARDE

**ABSENTS :**

Mme GAY à partir du point n° 4  
M. MANGEOT jusqu'au point n° 1b  
M. GAUVIN  
Mme ERDEM  
Mme MASSENET-OZDEMIR

Le quorum étant atteint.

M. ADRAYNI est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

-----  
M. le Maire fait la déclaration suivante :

Mes cher-e-s collègues,

Cette année encore, en toute cohérence avec le projet politique que nous portons depuis le début du mandat, Toul fera l'objet d'une stratégie de développement en 3 axes, au bénéfice de son attractivité économique, du bien vivre de ses habitants et de la préparation d'un avenir durable.

Il va sans dire que Toul a parcouru un long chemin depuis 2014. Pour autant, il en reste encore à arpenter et c'est en ce sens que nous inscrivons chacun des budgets proposés dans une vision pluriannuelle qui fait avancer la ville sur le long terme.

**Notre action en 2019 portera en premier lieu vers la poursuite de la mutation du cœur de Toul, à travers 4 axes principaux :**

- **Le dynamisme commercial** forme la locomotive de l'attractivité d'une ville. A l'image de l'innovation dont nous avons su faire preuve en 2018, nous poursuivrons notre stratégie d'investissement pour faire venir à Toul de nouveaux commerces qui viennent diversifier et densifier l'offre locale et ainsi attirer les clients vers notre centre-ville.
- **La rénovation de l'habitat** sera poursuivie à travers des actions sur les plans incitatif et coercitif, en priorisant le secteur médiéval. Il s'agit d'avancer dans une réhabilitation du cœur de ville déjà bien engagée ces dernières années avec plus de 50 logements rénovés et 1 million d'euros d'aides publiques injectées à travers l'OPAH. Nous poursuivons ainsi l'objectif de réintroduction d'une mixité sociale dans ce quartier en permettant au logement de s'adapter aux besoins actuels.
- **La requalification de secteurs très dégradés**, à l'image de la Porte de Metz, sera au cœur de nos attentions. Nous proposerons, au conseil municipal de juin, la mise en œuvre d'outils adéquats pour concrétiser nos objectifs et redonner à terme à ces lieux identifiés, l'état qu'ils méritent et l'image que notre ville mérite d'offrir au regard des habitants et visiteurs.
- **Enfin, la réhabilitation des espaces publics** sera poursuivie avec un programme ambitieux pour la voirie qui permet aux citoyens de se réapproprier le cœur de ville, notamment pour leur circulation à pied à l'heure où les déplacements actifs doivent être promus.

**Ce budget traduit ensuite notre volonté d'encourager et soutenir le dynamisme associatif de notre ville**, à une époque où ce monde de l'engagement bénévole et citoyen a plus que jamais besoin du soutien des acteurs locaux, pour faire face aux multiples désengagements nationaux vécus ces dernières années. Véritable ADN de notre territoire, le monde associatif sera soutenu par le biais de plusieurs investissements majeurs dans des domaines différents, qui permettra aux bénévoles et usagers d'évoluer dans des conditions toujours plus satisfaisantes, adaptées aux activités qu'ils mettent en œuvre et contribuant ainsi à faire de Toul une ville résolument active, guidée par la volonté de faire ensemble.

**En 2019, la collectivité demeurera un acteur à part entière de l'éducation des jeunes Toulousains.** Force est de constater que c'est par la multiplicité des interventions que nous pouvons prétendre à offrir aux jeunes générations une éducation complète et diversifiée, favorisant leur connaissance du monde et leur apprentissage de la citoyenneté. Aussi, nous poursuivrons nos investissements pour offrir aux enfants un environnement adéquat, et nous réaffirmerons l'ensemble de nos dispositifs à vocation pédagogique pour les enfants, ainsi que ceux pour accompagner les familles.

**Nous ferons un pas supplémentaire sur le chemin de la solidarité**, à travers des sujets qui touchent à la vie quotidienne des Toulousains et des Toulousaines, tels que l'alimentation, les risques d'isolement, ou encore le vieillissement. Il s'agit là d'actionner des leviers qui permettent d'agir concrètement sur la qualité de vie de nos concitoyens, et pour lesquels nous tenons à prendre en compte les notions de participation, pour rendre les bénéficiaires acteurs des dispositifs qui les concernent, mais aussi de durabilité.

**Nous développerons encore notre boîte à outils au service de l'attractivité de Toul** avec des nouveautés tant en terme d'événementiel que de communication touristique. L'ambition que nous portons depuis le début du mandat à ce sujet porte ses fruits par la reconnaissance

de notre ville au plan national. L'attribution d'une 4<sup>ème</sup> fleur ou du panonceau d'or aux Vitrites Toulousaines en sont les derniers exemples parlants.

**Enfin, nous avancerons encore sur le chemin d'une ville plus durable et plus respectueuse de l'environnement**, tant dans l'exemplarité que doit impulser notre collectivité à travers des actions réduisant réellement l'empreinte écologique de notre action, que dans la sensibilisation des habitants à ces enjeux.

L'ensemble de ces axes prioritaires de travail prendra place dans un budget sain : les tendances et les grandes masses annoncées au moment du DOB sont confirmées et notre action s'inscrit ainsi dans un mouvement de baisse des charges de fonctionnement au bénéfice d'un investissement renforcé pour notre ville. Ceci en respectant notre engagement de ne pas avoir recours au levier de la fiscalité.

## 1) FINANCES : BUDGET GENERAL

Ce point va appeler différents votes :

- Le compte de gestion 2018 ;
- Le compte administratif 2018 ;
- L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ;
- Le niveau de vote du Budget Primitif 2019 ;
- Le vote du Budget Primitif 2019 ;
- Le vote des trois taxes fiscales pour l'année 2019 ;
- La gestion des AP/CP 2019.

Le budget primitif 2019 ainsi qu'une présentation synthétique pour chacun de ces documents budgétaires sont joints en annexe.

M. BOURGEOIS présente la délibération suivante :

### a) Compte de Gestion 2018

Le compte de gestion 2018 a été adressé par le Trésorier Principal de Toul-Collectivités, étant conforme au compte administratif 2018, il n'appelle aucune observation.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que ce document n'appelle aucune observation, ni réserve.

M. BOURGEOIS présente la délibération suivante :

### b) Compte Administratif 2018

Conformément à l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire, après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

La présente délibération inclue une note explicative permettant une vision et une lecture synthétique du compte administratif de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire cède la présidence à Mme LE PIOUFF, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire pour l'adoption du Compte Administratif 2018 du Budget général et sort de la salle du Conseil municipal.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la synthèse du Compte administratif 2018 du Budget général.

Le Compte Administratif 2018 du budget général, est consultable en Mairie, au service Finances aux heures ouvrables.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

### c) Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Le compte administratif de 2018 laisse apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 3 352 428,43 €. Il est proposé au Conseil municipal d'affecter ce montant en section de fonctionnement :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2018	937 732,30
Résultat de l'exercice 2017	3 544 041,11
<b>Résultat à affecter au BP 2019</b>	<b>4 481 773,41</b>
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2018	- 1 481 963,58
Résultat de l'exercice 2017	- 948 289,61
<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>- 2 430 253,19</b>
Reste à réaliser investissement 2018	1 300 908,21
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 1 129 344,98</b>
Affectation du résultat de fonctionnement	
Couverture de besoin de financement	1 129 344,98
Affectation en réserve (en recette d'investissement)	
<b>Report de l'excédent de fonctionnement</b>	<b>3 352 428,43</b>

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2018 du Budget général comme énoncé ci-dessus.

M. HARMAND, M. BOURGEOIS, M. HEYOB, Mme ASSFELD-LAMAZE, Mme LE PIOUFF, M. HOWALD, Mme LALEVEE, Mme GUEGUEN, Mme BRETENOUX, M. DE SANTIS, M. ADRAYNI, Mme VIOT, M. BOCANEGRA, M. SCHILLING et M. VERGEOT présentent la délibération suivante :

### d) Budget Primitif 2019 et niveau de vote

Mme LAGARDE intervient pour souligner qu'il était prévu de parler du site de la « Baignade des chevaux » et de la convention qui devait être signée avec la Ville, laquelle a été annulée. Or, il est question d'un budget de 500 000€ sur les Voirie et Réseaux Divers (V.R.D.). Dès lors, elle s'interroge sur la prise en charge de ces coûts.

M. HARMAND répond que tout n'est pas acté. Il précise que les 500 000€ englobent la totalité du projet avec la réhabilitation du bâtiment, les V.R.D. représentant entre 120 000 et 130 000€. L'idée, par rapport à la Fédération de Pêche qui s'installe juste à côté, était de réaliser un PUP pour le partage notamment des parkings et de l'arrivée des réseaux sur la Fédération de

Pêche. C'est une discussion que la collectivité va à nouveau avoir avec la Fédération de Pêche, laquelle fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil car celle-ci a acquis le terrain juste à côté en vue d'y installer son siège départemental. Ce projet, de très grande qualité, va être étudié dans le cadre du PUP. Le terrain ayant été vendu vierge, il faudra y amener les différents réseaux (eau, électricité, etc.). Cette opération est intéressante pour tout le monde puisque, la collectivité a besoin de la « Baignade des Chevaux » et la Fédération en a besoin pour son siège départemental. Le tout est de savoir où on va mettre le curseur sans présenter des demandes excessives, pour que le projet se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Mme LAGARDE fait remarquer que si le curseur trop haut, la Fédération risque d'abandonner le projet ce qui serait vraiment dommage pour la ville de Toul.

M. HARMAND confirme et ajoute qu'il faut rester raisonné et raisonnable, avec comme objectif primordial que la Fédération s'installe à Toul.

M. BOURGEOIS intervient pour souligner que le projet se situant sur une entrée de ville, il faut rester vigilant quant aux contours du projet.

M. HARMAND indique que le projet est étudié par l'ABF, le service urbanisme de la Ville et que le professionnalisme sera assuré par le biais de l'architecte car ce sont des bénévoles.

M. VIGNERON prend la parole pour indiquer que, lors de changement de lieu du marché, il avait été annoncé des animations. Or, aucune ligne budgétaire n'est prévue au budget pour ces animations.

M. HARMAND répond que cela fait partie des animations estivales.

M. VIGNERON déplore la fréquentation du marché du mercredi et du vendredi lequel est, selon lui, en train de mourir.

Mme ASSFELD-LAMAZE indique que la météo des dernières semaines n'a pas été favorable mais qu'il n'y a pas de changement notable par rapport aux années précédentes.

Mme BRETENOUX ajoute que la MJC prépare une animation type théâtre de rue avec les enfants pour le mois de mai.

M. MANGEOT émet des réflexions générales sur budget. Il se réjouit de constater que les grandes orientations budgétaires présentées au DOB soient confirmées dans le budget.

En outre, il tient à saluer le travail réalisé par les services, y compris au niveau de la présentation.

Néanmoins, il est frustré d'avoir dû attendre aussi longtemps dans le mandat pour avoir ces tendances avec des charges maîtrisées voire même en baisse en ce qui concerne les charges de personnel et des investissements à la hausse.

Il regrette qu'on l'accuse assez facilement d'adopter des propos électoralistes alors que cette démarche semble adoptée avec ce budget et la présentation d'une bonne copie de fin de mandat, malheureusement pas répétée lors des années précédentes. Malgré tout, il déplore les choix faits en matière d'investissement, raison pour laquelle il ne pourra adhérer à ce budget.

M. MATTEUDI déclare que, cette année, pour lui la question n'est pas de savoir si ce budget est conforme à ce qu'il aurait présenté mais, tout simplement, de savoir si ce budget est un bon budget, à la fois pour les finances de la ville et surtout pour les Toulousains pour 2019 mais également pour les années à venir.

Il considère que le budget évolue dans le bon sens avec des dépenses de fonctionnement à la baisse et des dépenses d'investissement qui augmentent de façon significative, ce qui est, pour l'avenir un travail qui n'est pas négligeable.

Il constate avec plaisir que les charges de personnel baissent enfin et reprend une phrase énoncée l'année dernière « Nous renouvelons, comme tous les ans notre position. Il faudra arriver à franchir cette barrière idéologique et admettre qu'une réduction réfléchie et concertée de nos effectifs n'est pas un gros mot » et ajoute que cette évolution était inévitable. Les

charges de personnel représentent moins de 50% de charges de fonctionnement ce qui représente un réel effort qui doit se poursuivre dans les années qui viennent et ne doit pas constituer un épiphénomène.

Il note d'autres signaux encourageants, notamment en faveur du commerce. A ce sujet, il demande pour quel projet est prévu le rachat d'une cellule au 21 rue Michâtel.

Deuxième point, lors de la mise en place du manager de centre-ville, avait été présenté un comité de pilotage. Aussi, il aimerait avoir un bilan de ce comité, après une année d'activité, lors d'un prochain conseil ou d'une prochaine commission.

En conclusion, M. MATTEUDI relève un budget sain qui correspond à des orientations prônées depuis quelques années c'est pourquoi il renouvellera sa confiance en ce budget et votera favorablement.

Mme ASSFELD-LAMAZE répond à M. MATTEUDI en indiquant que M. MAROTEL, très apprécié, a fait un travail très important durant les quelques mois où il a occupé ce poste. Actuellement dans une phase de transition, la CCI a mis tout en place pour qu'il n'y ait pas de rupture, avec la présence de trois interlocuteurs qui se répartissent le travail et poursuivent les actions. Pour preuve, la présence d'un représentant de la CCI à ses côtés au salon de la franchise en mars dernier. Elle ajoute qu'un point sur l'année passée pourra être organisé ultérieurement.

Concernant le projet de la rue Michâtel, celle-ci précise que cela fait partie de la politique d'investissement, à l'image de la fromagerie ou la poissonnerie, avec pour objectif la reprise de commerces aux activités que l'on souhaite voir revenir ou s'intensifier sur la ville.

M. HARMAND complète en ajoutant qu'il y a des pistes mais rien de confirmé pour le moment. Ce bien représente une opportunité pour la ville sur une opération qui pourrait être montée conjointement entre la ville et Toul Habitat puisqu'il y a deux logements au-dessus de la cellule commerciale qui présente une surface intéressante sur du commerce de centre-ville.

Il s'agit d'une option, le bien n'ayant pas encore été visité.

Sur le bilan du manager, M. HARMAND salue le travail de M. MAROTEL, de même que le relais apporté par la chambre, même si la convention prévoit une personne dédiée sur le centre-ville.

M. BOURGEOIS revient sur les différentes diapositives présentées. En tant qu'élu, il rappelle les compétences : celles définies par la loi et les textes en vigueur, et tout ce que la population est en droit d'attendre en terme de services et de prestations

A ce titre, il apprécie qu'à Toul l'homme soit au cœur de la politique municipale et que rien n'est délaissé au niveau du patrimoine, avec, en outre, l'investissement dans de nouveaux équipements au profit de nouveaux services ou de services de meilleure qualité à destination de toutes les tranches d'âge de la population.

M. BAUER intervient pour signaler qu'il n'a pas vu apparaître le remboursement pour la mise en sécurité du Rabo d'Or.

M. HARMAND répond que cela est budgété dans le chapitre financier.

M. VIGNERON s'interroge sur le projet du 15 rue Baron Louis afin de savoir si la ville achèterait l'immeuble pour le revendre à quelqu'un.

M. HARMAND répond que ce secteur est un point noir mais que, comme certains des projets en cours sur le centre médiéval, la problématique vient du fait que ces projets demandent 2, 3 voire 4 ans pour sortir.

Par exemple, la Porte de Metz, dossier en contentieux depuis un certain temps, va enfin aboutir après trois ans de pourparlers et de négociations.

M. HARMAND reprend, de façon globale, ce qui a été dit sur le budget, à savoir une bonne copie en fin de mandat en faisant remarquer que la conjoncture est favorable et que tout le travail fourni en début du mandat commence à porter ses fruits, tant dans les recettes fiscales que dans la création de nouvelles surfaces, qu'elles soient industrielles ou d'habitation. Il fait remarquer que l'augmentation de 1,5% des recettes fiscales est liée au dynamisme de la municipalité, non à celui des bases. Au niveau des ressources humaines, la conjoncture est favorable dès cette année avec un fort départ en retraite et le questionnement du remplacement.

M. VIGNERON ajoute qu'il faudrait faire revenir des habitants à Toul car on en a perdu encore plus de 300.

M. HARMAND déplore ce faux débat, les chiffres de l'Insee étant à prendre avec des pincettes. Le Président de la République l'a encore rappelé récemment lors de la rencontre avec les maires à l'Élysée.

Il apparaît incohérent d'avoir perdu 300 à 400 habitants sur Toul alors que l'on va ouvrir deux classes à la rentrée scolaire et que le taux de vacance de Toul Habitat est historiquement le plus bas qu'on n'ait jamais connu. De nombreux facteurs montrent que, si la population n'augmente pas, elle est stabilisée et le recensement, tel qu'il a été fait, ne prend en compte que 8% de la population par an sur 5 ans soit seulement 40% au total et selon des secteurs définis par l'Insee.

M. VIGNERON regrette que les aides soient calculées là-dessus.

M. HARMAND confirme et précise que la DGF est notamment calculée en fonction de la population.

M. BOCANEGRA fait remarquer que, parmi les villes de même strate, la Ville de Toul est malgré tout celle qui perd le moins en terme de population.

M. HARMAND ajoute que seule la ville de Longwy gagne des habitants au niveau de la strate compte tenu de sa position frontalière.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal vote, à la majorité, le budget primitif 2019 par chapitre et sans opérations détaillées pour la section d'investissement, et par chapitre pour la section de fonctionnement.

M. VIGNERON s'abstenant,

Mme LAGARDE et son pouvoir, MM. MANGEOT, BAUER et STEINBACH votant contre.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

#### **e) Taxes fiscales pour l'année 2019**

Les bases d'imposition à partir desquelles est établi le produit attendu de chaque taxe sont actualisées chaque année par l'application d'un coefficient.

En 2019, ce coefficient est de 2,2% et la Direction Départementale des Finances Publiques estime le total des produits des impositions fiscales de la taxe d'habitation et des taxes foncières à 8 585 356€. (État n°1259).

Dans un souci de préservation du pouvoir d'achat des ménages toulousains, et après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les taux municipaux en vigueur depuis 2011 :

<b>CONTRIBUTION</b>	<b>TAUX 2019</b>
Taxe d'habitation	18,57 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	10,57 %

M. BAUER, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

**f) Gestion des AP/CP**

Par délibération du 28 mars 2012, le Conseil municipal a voté le principe de la gestion pluriannuelle des investissements par autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibération en date du 4 avril 2017, notre Assemblée a voté son Plan Pluriannuel des Investissements.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance de l'état d'avancement des programmes inscrits au titre du PPI nécessitant la présente révision des autorisations de programme :

- Un nouveau projet est inscrit en AP/CP celui-ci concerne la réhabilitation du site de la Baignade des chevaux d'un montant de 537 459.63€. Le montant affiché inclut l'aménagement de la voirie (hors réseaux), la rénovation ainsi que l'extension du bâtiment existant et son aménagement intérieur.
- Vidéoprotection : augmentation de l'autorisation de programme de 10 840.74€. Ce montant correspond à l'acquisition de matériel pour le local CSU, de caméras complémentaires installées entre autres rue Michatel et aux ateliers municipaux, ainsi que les raccordements ENEDIS afférents.
- Rénovation de la Salle du Trésor : la Ville dispose à présent de données financières affinées suite aux études réalisées, ce qui permet d'actualiser l'AP à 354 857.17€.
- Aménagement des rues Michatel/Docteur Chapuis/Joseph Carrez/Lafayette : ajout de 2 031.03€ pour prendre en compte l'actualisation du marché sur les paiements réalisés courant 2018.

L'état d'avancement des travaux nécessite l'ajustement des crédits de paiement des projets ci-dessous :

- Vidéoprotection

- Cathédrale : Rénovation des Bas-Côtés Nord et Sud
- Rénovation de la Salle du Trésor
- Effacement de réseaux (avec éclairage public)
- Renforcement Eclairage Public
- Réhabilitation du site de la baignade des chevaux

Le tableau des AP/CP se trouve ainsi modifié comme suit :

n° ou intitulé de l'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision à réaliser en 2019	TOTAL CUMULE (toutes les délibérations y compris pour N )	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2018)	Pour mémoire Crédits de Paiement estimés au titre de l'exercice 2019 y compris RAR	Reste à financer pour N+1
Vidéoprotection	446 200,00 €	10 840,74 €	457 040,74 €	22 625,75 €	434 414,99 €	
Cathédrale : Rénovation des Bas-côtés Nord et Sud	1 529 476,08 €		1 529 476,08 €	519 474,29 €	827 016,81 €	182 984,98 €
Rénovation de la Salle du Trésor	113 161,13 €	241 696,04 €	354 857,17 €	63 906,13 €	152 123,76 €	138 827,28 €
Aménagement des Rues Michâtel/Docteur Chapuis/Joseph Carrez/Lafayette	607 400,00 €	2 031,03 €	609 431,03 €	249 501,86 €	359 929,17 €	
Effacement de réseaux (avec éclairage public)	547 200,00 €		547 200,00 €	168 042,02 €	188 962,10 €	190 195,88 €
Renforcement Eclairage Public	212 400,00 €		212 400,00 €	36 245,68 €		176 154,32 €
Réhabilitation du site de la Baignade des Chevaux		537 459,63 €	537 459,63 €	1 905,60 €	343 525,53 €	192 028,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 455 837,21 €</b>	<b>792 027,44 €</b>	<b>4 247 864,65 €</b>	<b>1 061 701,33 €</b>	<b>2 305 972,36 €</b>	<b>880 190,96 €</b>

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le tableau des AP/CP ci-dessus.

Mme LAGARDE et son pouvoir, MM. MANGEOT et STEINBACH s'abstenant.

M. BAUER, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

Mme LALEVEE présente la délibération suivante :

## 2) FINANCES : SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2019, une somme de 1 340 000 €, dont 14 911 € affectés au Dispositif de Réussite Educative, a été inscrite en dépense de fonctionnement au compte n° 657362, au titre de la subvention en faveur du Centre Communal d'Action Sociale.

Cette subvention permettra au C.C.A.S. de compléter le financement de l'ensemble des actions prévisionnelles mentionnées au budget primitif et de couvrir ses besoins de trésorerie en attendant le vote du budget du prochain exercice comptable.

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention, au fur et à mesure des besoins de trésorerie du C.C.A.S.

Chaque adjoint, chacun dans sa délégation, présente la délibération suivante :

### 3) FINANCES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avis favorable de la commission « Finances, Personnel », le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions aux associations et organismes suivants :

<b>SPORTS / EDUCATION</b>			
<b>Association</b>	<b>Projets</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>Montant 2019</b>
<b>1° Compagnie d'Arc du Toulais</b>	Enseignement et pratique du tir à l'arc en compétition et en loisir. En 2019 : Championnats départementaux Adultes et en Extérieur. Création d'une section handisport	950,00 €	950,00 €
	Remplacement stramits - JDM 2018 et 2019	700,00 €	700,00 €
<b>Actions Développement Plongée</b>	Ecole de plongée. Championnat de France de photos en piscine, nuit de l'eau en mars 2019 à O'Vive	1 330,00 €	1 330,00 €
<b>Aikido Club Toulais</b>	Pratique de l'Aïkido. Participation au Forum des Associations, organisation de stages, préparation au passage de grades, invitation d'un expert Japonais en juillet 2019	760,00 €	760,00 €
<b>AL Toul Badminton</b>	Pratique du badminton pour les compétitions et en loisirs. Stages de perfectionnement, formation d'arbitres, tournoi des leuques en juin 2019	950,00 €	950,00 €
<b>ALTCK Club Canoë Kayak *</b>	Pratique du canoë. Ecole de pagaie, section sportive 3 collèges, sport santé, festival dragon boat ; 9 créneaux accueil centres aérés ou autres publics du CSC	5 250,00 €	5 250,00 €

<b>AL Toul Cyclotourisme VTT *</b>	Pratiquer et encourager l'activité du cyclisme sur route, VTT, VTC, sportive et culturelle. Contribution au développement de liens amicaux, développer l'esprit d'équipe. En 2019 : Participation aux concours départementaux et régionaux d'éducation routière, participation à des critériums, organisation de séjour, participation au jumelage avec Hamm...	5 000,00 €	5 000,00 €
<b>AL Toul Volley ball</b>	Pratique du volley ball en loisir, compétition OPEN 1 et coupe de Meurthe et Moselle	300,00 €	300,00 €
<b>Arts Martiaux Toulais * (Fusion avec l'association Boxing Club de Toul )</b>	Développer les diverses sections du Club en organisant stages et compétitions, promouvoir le sport pour le plus grand nombre et vers les publics particuliers. Développer le sport de haut niveau	7 600,00 €	7 600,00 €
<b>Alliance Judo du Toulais (AJT)</b>	Pratique du judo, cours hebdomadaires, stages, journée handisport, judo enfant, mise en place de "sports santé et "prescri-mouv"	3 250,00 €	3 250,00 €
	Développement sport santé		200,00 €
<b>Alliance Leucquoise de Judo</b>	Pratique du judo et jujuitsu loisirs et compétitions, maintien au niveau inter-régions, championnat de France	3 800,00 €	3 800,00 €
<b>AS Haltérophilie Force de Toul</b>	Pratique de l'haltérophilie. Pour 2019 Achat de matériel	1 425,00 €	1 425,00 €
<b>ASC Toul Ecrouves Tennis de Table</b>	Promotion tennis de table dans le toulais Forum des Associations, finale coupe de Meurthe et Moselle, téléthon, tournoi	1 140,00 €	1 140,00 €
<b>Billard Club Toulais</b>	Développement, promotion et pratique du billard Organisation championnats départementaux, ligue Grand Est, école de billard, contrat "découverte" Ville de Toul/centre aéré/MJC/Assos.	750,00 €	750,00 €
<b>Noble Art Toulais (Boxe Anglaise Toulaise)</b>	Pratique de la boxe anglaise. Our 2019 Championnat de France Elite.	1 140,00 €	1 140,00 €
	Réfection Ring		1 600,00 €
	Organisation gala de boxe		800,00 €
<b>Cercle d'Escrime de Toul *</b>	Enseignement et pratique de l'escrime. Forum des associations, portes ouvertes, Championnat départemental, projet fête du sport avec le Billard Club et le Club Cyclo	7 125,00 €	7 125,00 €
<b>Cœur et Entretien Physique Adapté Toul-Chaudeney</b>	Activités physiques de loisirs pour tous. Pour 2019 formation animateur bénévole pour les randonnées,stage de secourisme pour les animateurs	475,00 €	475,00 €
<b>Club Bouliste Toulais</b>	Pratique de la Lyonnaise, créer des liens d'amitiés et de camaraderie. En 2019 : organisation de concours, déplacements vers d'autres clubs, initiation vers les adolescents.	950,00 €	950,00 €
	Déplacement à Cluses (H. Savoie)		100,00 €
<b>Club Patinage Artistique Toulais</b>	Formation d'aides moniteurs, gala de patinage	1 140,00 €	1 140,00 €
<b>Espérance Toul Basket *</b>	Initiation et pratique du basket. Pour 2019 : Démarrage de la section sportive pour les collèges, mise en place d'une section loisirs, d'une section moni-basket, formation arbitre...	21 800,00 €	21 800,00 €

<b>Espérance Toul section Tir</b>	Tir sportif carabine et pistolet 10 mètres.En 2019 : Participation au plus grand nombre de tournoi. Achat de matériel pour perfectionner les entraînements (cible électronique...)	2 375,00 €	2 375,00 €
<b>Football Club de Toul *</b>	Compétitions officielles de football, amicales, formations de jeunes, football en salle, organisation de tournois. Formation de coach, jumelage avec Hamm, tournois	16 150,00 €	16 150,00 €
	Stage à Pâques		400,00 €
	Tournoi du 15 juin 2019 - U11	500,00 €	500,00 €
<b>Mouvement de la jeunesse Franco-turque de Toul</b>	Organisation de rencontres sportives en tournoi. 2019 : Fête interculturelle, brocante, tournois de futsal	1 900,00 €	1 900,00 €
<b>Moto Club Le Flirotin</b>	Pratique de la moto en loisirs.Téléthon, rallye, partenariat "Une rose, un espoir"	600,00 €	600,00 €
<b>Espérance Toul Gymnastique *</b>	Pratiquer et encourager l'activité gymnastique sportive et loisirs, de détente ou d'éveil. Projets 2019 : formation vers les jeunes, prévention et sensibilisation pour le développement durable, aide à l'intégration des personnes en situation de handicap...	6 175,00 €	6 175,00 €
<b>Gymnastique Volontaire</b>	Gymnastique d'entretien non compétitive et adaptée à tous les âges adultes. Pour 2019 de nouveaux cours "yoga dynamique" stretch, Pilate...	380,00 €	380,00 €
<b>Golf d'Avrainville</b>	Organisation de la pratique du golf et diverses manifestations, organisation de rencontres et compétitions, journée découverte, forum des associations de Toul, golf scolaire	400,00 €	400,00 €
<b>Hockey Club de Toul</b>	Entraînements, matches, organisation de plateaux pour les petits		500,00 €
<b>Jeunesse active</b>	Favoriser l'intégration sociale des jeunes à travers des sorties culturelles et projets sociaux	3 700,00 €	3 700,00 €
	Voyage découverte Sénégal	800,00 €	1 000,00 €
<b>Jeunes Citoyens en Action *</b>	Promouvoir et développer la pratique du sport, sensibilisation des jeunes face à l'exclusion /délinquance. Organisation d'un tournoi en 2019, participation à des marathons, actions de sensibilisation à l'environnement	16 150,00 €	16 150,00 €
	Tournoi 2019		500,00 €
<b>Karaté Club de Toul</b>	Promouvoir et enseigner le karaté et les arts martiaux affinitaires. Stage de self défense aux assos. Et victimes d'agression	760,00 €	760,00 €
<b>Nouvelle Génération Toulaise *</b>	Promouvoir la pratique et le développement du football sur la Ville de Toul. Obtention du label "école de football", montée en Région,	7 800,00 €	7 800,00 €
<b>Randonnées Tuloises</b>	Organiser des randonnées pédestres dans le toulais, en France et à l'étranger. Mise en place en 2019 de rando santé	400,00 €	400,00 €
	Formation 3 animateurs pour rando santé		300,00 €

<b>Team Pérèle Compet</b>	Demande exceptionnelle - Pratique de l'équitation afin de créer des liens d'amitié. Participation aux Championnats de France en 2018.	400,00 €	-
<b>Tennis Club de Toul *</b>	Pratique du tennis en loisirs et compétition. Pour 2019 : Tournois adultes, jeunes, vétérans, doubles, Fête du tennis, développement sport santé et sport entreprise	7 600,00 €	7 600,00 €
<b>Toul Handball Club *</b>	Pratique et développement du handball. Maintien du nombre d'équipes engagées, engager des équipes filles, développer le handi hand, remettre le hand fit en place	7 600,00 €	7 600,00 €
	Organisation match de gala 13 avril	500,00 €	300,00 €
<b>Touring Plongée Nancy Toul</b>	Découverte et pratique des activités subaquatiques. Entraînements piscine et fosse, handisport, stage enfants, stage national handisport	760,00 €	760,00 €
<b>Triathlon Toul Team</b>	Association sportive multi discipline.	475,00 €	475,00 €
	Organisation Run & Bike le 10/03/2019	400,00 €	400,00 €
<b>Twirling Club de Toul</b>	Promotion et pratique du twirling. En 2019 : participation au Forum des Associations, stages départementaux et régionaux, formation entraîneurs et juges, compétitions départementales, régionales et nationales	1 425,00 €	1 425,00 €
<b>Union Sportive Valcourt</b>	Favoriser la pratique du volley. Organisation d'un tournoi départemental	285,00 €	350,00 €
<b>Union Sportive de Toul Athlétisme *</b>	Développement, connaissance et reconnaissance de l'athlétisme. Développement de la "marche nordique". Interclub Nationale 2B, organisation d'un meeting sur piste, participer à CORA ROSE, Forum des associations	8 075,00 €	8 075,00 €
	10 km de Toul	2 000,00 €	1 500,00 €
<b>US TOUL Aviron *</b>	Pratique des activités sportives liées à l'aviron, organisation de compétitions, développement sport loisirs...	16 050,00 €	16 050,00 €
<b>US Toul Natation *</b>	Pratique de la natation en compétition et des activités aquatiques. En 2019 : 3ème édition du meeting des Leuques, compétitions départementales, organisation d'un swimrun, stages, maintien "Eveil aquatique" "J'apprends à nager"...	7 800,00 €	7 800,00 €
	Organisation du premier swimrun + Eveil aquatique	800,00 €	1 000,00 €
<b>DDEN</b>	Coordination, formation, information des DDEN, soutien ponctuel aux projets pédagogiques des écoles	135,00 €	135,00 €
<b>AS Ecole PM Curie</b>	Développer les valeurs du sport et de la citoyenneté. Rencontres inter-écoles, tournois divers, actions avec USEP 54	430,00 €	430,00 €
<b>AS. M. HUMBERT</b>	Former à la responsabilité, au civisme, à l'autonomie par la pratique d'activités sportives.	190,00 €	-
<b>AS. Et Culturelle LA SAPINIERE</b>	Activités diverses pour l'école : marché de Noël, Fête des mères, loto, kermesse	550,00 €	550,00 €
<b>AS. JB Vatelot</b>	Activités UGSEL, département, région pour les disciplines cross, tennis de table, badminton...	475,00 €	475,00 €

<b>AS. Collège Rigny</b>	Diversifier les modalités de pratiques afin que l'offre corresponde au plus grand nombre, compétitions, tournois, loisirs...	665,00 €	<b>665,00 €</b>
<b>AS. Collège Valcourt</b>	Augmenter les licenciés, développer de nouvelles activités et sensibiliser dès l'arrivée en 6ème	665,00 €	<b>665,00 €</b>
	Participation championnat de France UNSS de cross à Toulouse	150,00 €	-
<b>AS. Collège Croix de Metz</b>	Diversifier les disciplines offertes aux élèves. Natation, gym. Sportive, volley, zumba-step, futsal, tennis de table, cross, tir à l'arc	665,00 €	<b>665,00 €</b>
<b>AS. Lycée Majorelle</b>	Organiser et développer des activités physiques et l'apprentissage de la vie association par les élèves. En 2019 : Entraînements et compétitions dans les discipline existantes, participation aux olympiades, formation de jeunes officiels	760,00 €	<b>760,00 €</b>
<b>AS. LPR Toul</b>	Développer les activités sportives vers les lycéens. Entraînements matches inter établissements scolaires, cross...	665,00 €	<b>665,00 €</b>
<b>AS. St Mansuy</b>	Rencontres sportives inter-écoles, tournois départementaux, préparation, formation, encadrement d'activités sportives	330,00 €	<b>330,00 €</b>
<b>Association Michel Dinet</b>	Initier des projets dans le cadre de la fraternité	200,00 €	<b>200,00 €</b>
<b>SOUS-TOTAL SPORTS / EDUCATION</b>		<b>183 975,00 €</b>	<b>187 400,00 €</b>

<b>CULTUREL</b>			
<b>Association</b>	<b>Projets</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>Montant voté 2019</b>
<b>Radio Déclic *</b>	Promotion de la ville de Toul et du toulais, des animations et du patrimoine, de la vie des quartiers et économique	3 000,00 €	<b>3 000,00 €</b>
<b>Club Philatélique du Toulais</b>	Organisation de la bourse multicollections	400,00 €	<b>400,00 €</b>
		2 400,00 €	-
<b>Club de Scrabble</b>	Augmentation du nombre d'adhérents, participation aux frais de participation aux concours, intervention auprès de femmes-relais	300,00 €	<b>300,00 €</b>
<b>J.E.A.N</b>	Joutes nautiques (7-8/07), buvette au festival pyrotechnique, promotion des joutes nautiques dans le toulais Subvention de 1200€ de la CC2T	950,00 €	<b>950,00 €</b>
<b>Cercle d'Etudes locales du Toulais</b>	Conférences publiques, organisation du Prix Moselly, sites internet (ET et CELT), visites culturelles	300,00 €	<b>350,00 €</b>
<b>CELT Etudes Tuloises</b>	Publications trimestrielles de la revue Etudes Tuloises	1 900,00 €	<b>1 900,00 €</b>
<b>Les Amis du Musée de Toul</b>	Continuité des conférences-buffet, des voyages et des dons. Financement du guide sur la cathédrale écrit par les JAM	600,00 €	<b>600,00 €</b>

<b>Jeunes Amis du Musée</b>	Continuation des activités : nuit des musées, soirée jeux, rédaction d'articles scientifiques	200,00 €	200,00 €
<b>Lyre Toulaise</b>	Rapprochement avec la MJC, recrutement de musiciens et d'un chef, rénovation du local, recherche de partenaires	3 800,00 €	3 800,00 €
<b>Chorale à Cœur Joie</b>	Grand concert à la Cathédrale (Irish Mass), participation aux Choralies à Vaison la Romaine, répétitions	700,00 €	700,00 €
<b>Chorale Chantemai</b>	Concerts lors des manifestations (vœux, salon des vin, fête de la musique), Achat de matériel (prompteur, logiciel de composition, steppers)	500,00 €	600,00 €
<b>Compagnie de danse du Toulinois *</b>	Nouvelle discipline de danse contemporaine, changement de présidence, spectacle Don Quichotte à l'Arsenal, frais location salle Arsenal	3 850,00 €	4 200,00 €
<b>Les Amis des Arts du Toulinois</b>	Exposition au mars 2019 (Les émotions), forum des associations, ateliers lors des Journées Européennes des Métiers d'Art, ouverture des ateliers	700,00 €	700,00 €
<b>Théâtre du Moulin *</b>	Production de spectacles, gestion du théâtre et mise en valeur des locaux, partenariats avec les institutions locales (notamment IME G. Finance)	4 000,00 €	4 000,00 €
<b>Tota Compania *</b>	Ateliers et représentations amateurs, stages, mobilisation contre le racisme et l'antisémitisme, semaine du développement durable, nouvelle création, prestations professionnelles, résidence artistique, diffusion des spectacles amateurs	18 000,00 €	18 000,00 €
	Demande de subvention exceptionnelle : Festival Renc'arts 2019 (1-14/04/2019) : 8 spectacles dont 3 à Toul et 8 rencontres dont 5 à Toul, partenariats divers (communes du toulinois, institutions et écoles)	3 500,00 €	5 000,00 €
<b>MJC *</b>	Continuité de l'orchestre à l'école, des assises de la culture, participation aux événements locaux (vœux, congrès PBDF, fête interculturelle,...), des ateliers et des concerts	59 421,00 €	64 000,00 €
	Demande de subvention exceptionnelle : Projet Bernard Palissy : en lien avec l'exposition Faïences du Musée / le 15 mai 2019, animation du marché par des comédiens et musiciens sur la Place Ronde pour présenter B. Palissy	6 200,00 €	450,00 €
		3 000,00 €	
<b>Phil'Arts</b>	Organisation de conférences à la salle Pèlerin, timing : tous les mois	300,00 €	350,00 €
<b>Résistants du Toulinois</b>	Cérémonies patriotiques	150,00 €	150,00 €
<b>Scouts et guides de France</b>	Vie dans la nature, activités de plein air, participation à des événements de la Ville	800,00 €	800,00 €
<b>Souvenir Français</b>	Interventions auprès des scolaires, participation au devoir de mémoire, projet de restauration du monument du souvenir français	700,00 €	700,00 €
<b>Comité de Loisirs des Agents de la Ville et du CCAS</b>	Organisation de sorties (raquettes, Reims, parc d'attraction, marché de Noël), repas estival, fête de la musique, JDM, chalets de Noël, St Nicolas des enfants et retraités	14 500,00 €	14 500,00 €

<b>Lidbeau - Chapelle Templière</b>	Lancement de la première phase de travaux, participation à la journée médiévale de Liverdun, organisation d'une marche gourmande, journées du patrimoine, salon du livre d'histoire à Woippy	500,00 €	500,00 €
	Demande de subvention exceptionnelle d'investissement demandée après l'AG du 2 février	4 000,00 €	1 000,00 €
<b>Groupe Photo Malraux</b>	Participation aux manifestations de la ville de Toul, reportages photos lors de la Caldenacienne et les Renc'arts , expositions, ateliers photos, organisation du 8ème concours photo sur le thème des Reflets	700	700,00 €
<b>Tool's Rockers</b>	Transformation de la soirée Crazy Night Rockers en un week-end totalement gratuit : le Crazy week-end rockers, avec concerts, brocante vintage, expo de voitures anciennes et démonstrations	1 400,00 €	1 400,00 €
<b>Compagnie du Sens Caché</b>	Continuité des spectacles et des ateliers	2 000,00 €	2 000,00 €
	Demande de subvention exceptionnelle : Création d'un nouveau spectacle autour de Barbe Bleue.	1 000,00 €	1 500,00 €
	Demande de subvention exceptionnelle : Création d'un char pour le défilé de la St Nicolas		2 500,00 €
<b>Comité des Fêtes de Toul</b>	Salon des vins, salon du savoir-faire, participation éventuelle au son et lumière et au festival pyrotechnique	2 400,00 €	2 400,00 €
<b>Zonta CLUB</b>	Demande de subvention exceptionnelle : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	280,00 €	-
<b>ART SCENE DANSE</b>	Participation aux événements de la ville de Toul, prestations pour les entreprises, organisation d'un gala de fin d'année	1 600,00 €	3 520,00 €
	Demande de subvention exceptionnelle : Participation aux compétitions organisées par la confédération Nationale de danse et la Fédération Française de danse (50 élèves)	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>Une Oasis, une Ecole</b>	Construction d'une école, aide alimentaire aux enfants, aide au développement de l'agriculture locale	500,00 €	500,00 €
<b>Brasserie Cheval</b>	création d'un poste de brasseur à temps partiel, participation aux manifestations locales, organisation d'évènements culturels		500,00 €
<b>Toul Accueil</b>	Continuité des activités et création de nouvelles	500,00 €	500,00 €
<b>Jeunesse Ouvrière Chrétienne</b>	Demande de subvention exceptionnelle : organisation d'un colloque les 5 et 6 octobre "Le Père Guérin et la JOC d'hier et d'aujourd'hui" à Toul; poursuite des actions envers la jeunesse ouvrière		500,00 €
<b>La Petite Boucherie</b>	Promotion de l'art sous toutes ses formes, accueil d'artistes pour la galerie, participation aux manifestations, ateliers auprès des personnes handicapées		300 €
<b>KEL TOULOIS NOUVELLE ASSOC</b>	"Spectacle, repas, brocantes,..." pour 2019 les même axes de travail que les années précédentes		300,00 €
<b>SOUS-TOTAL CULTUREL</b>		<b>146 551,00 €</b>	<b>145 270,00 €</b>

<b>COMMERCE</b>			
<b>Association</b>	<b>Projets</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>Montant 2019</b>
<b>VITRINES TOULOISES (anciennement UCAT)</b>	Fête des Vendanges Salon du bien-être à l'Arsenal Soutien accueil PBDF	13 000,00 €	13 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL COMMERCE</b>		<b>13 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>

<b>SOCIAL</b>			
<b>Association</b>	<b>Projets</b>	<b>Réalisé 2018</b>	<b>Montant 2019</b>
<b>Actie-Services</b>	Elle entre dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique et de l'Economie Sociale et Solidaire, Elle a pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en vue de faciliter leur insertion professionnelle en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou morales.	4 750,00 €	4 800,00 €
<b>Allo Bébé</b>	Association caritative venant en aide aux jeunes enfants de la naissance à 2 ans dont les parents ont peu de ressources. Distribution au cours de l'année d'alimentations spécifiques, de vêtements, de produits d'hygiène, de matériel puériculture....	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>Amicale des donneurs de sang</b>	Promouvoir le don du sang, les dons de moelle osseuse et organiser les collectes de sang à Toul.	500,00 €	500,00 €
<b>ART de Toul - Association des Retraités du Toulinois</b>	Distribution de colis de printemps et de Noël, goûters récréatifs, loto et voyages, initiation à l'informatique, .....	2 800,00 €	2 800,00 €
<b>ASCMT - Association Socio-Culturelle des Maghrébins du Toulinois</b>	Activités socio-culturelles, activités cuisine-jardin, cours de langue arabe / scolarisation, sorties pédagogiques, aides aux personnes âgées contre l'isolement, animation de quartier.	5 700,00 €	5 700,00 €
<b>CIDFF Centre d'info sur droits des femmes et des familles</b>	Exercer une mission d'intérêt général confiée par les services de l'Etat en vue de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Le centre informe, oriente et accompagne les publics dans les domaines de l'accès aux droits, la lutte contre les violences sexistes, le soutien à la parentalité, l'emploi, la formation, l'accès aux droits et à la santé.	5 700,00 €	5 000,00 €

<b>Club d'animation Saint Charles</b>	Promouvoir et favoriser toutes les recherches de la vie sociale des résidents âgées au centre hospitalier St-Charles. Soutenir financièrement les projets-actions mises en place par le service animation du pôle gériatrique du centre hospitalier St-Charles.	1 700,00 €	1 700,00 €
<b>Femmes Relais</b>	Intégration et insertion des ressortissants étrangers et primo arrivants par l'apprentissage du français. Différents ateliers sont et vont être mis en place : jardinage, cuisine, fitness, marche à pied, informatique, cours de français, dentelles au fuseau, cours de piscine. Une médiatrice, un service civique et des bénévoles favorisent l'insertion en les aidant à communiquer avec les organismes d'Etat et autres institutions.	6 000,00 €	6 000,00 €
	Action humanitaire	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>Mosaïque CLAS</b>	Favoriser les relations familles-école pour améliorer la réussite scolaire et de lutter contre l'illettrisme, éduquer à la citoyenneté et accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Elle met en place des actions permettant de développer l'ouverture culturelle et le lien social.	9 700,00 €	9 800,00 €
<b>Mosaïque RPT</b>		2 000,00 €	2 200,00 €
<b>Club des Seniors de la Ville de Toul</b>	Animations et activités en faveur des seniors à partir de 55 ans pour éviter l'isolement et encourager les échanges (jeux-travaux manuels, repas-gouters à thème, danses country et salon, sorties-séjours,...).	4 500,00 €	4 500,00 €
<b>PAR HAND 54</b>	L'Association d'handicapés de parents et sympathisants a pour but de rassembler les parents d'handicapés et les adultes handicapés afin de les aider dans toutes les opérations favorisant l'insertion des handicapés adultes dans la vie active, promouvoir ou soutenir les actions leur facilitant la vie courante.	150,00 €	150,00 €
<b>APIC - Association Promotion Insertion Chantier (Roues Libres)</b>	L'Association Promotion Insertion Chantier propose un chantier d'insertion permanent ouvert à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à un emploi et éligibles au contrat à durée déterminée d'insertion.	350,00 €	-
<b>Secours Catholique</b>	Venir en aide aux personnes en situation de précarité pour lutter ensemble contre les causes de pauvreté et d'exclusion. Eveil à la scolarité et apprentissage du français	620,00 €	630,00 €
<b>Croix Rouge - Comité de Toul</b>	Venir en aide aux personnes en difficultés, actions humanitaires et sociales, secourisme,...	2 000,00 €	2 200,00 €
<b>Comité Toullois Promotion Santé</b>	Susciter et développer un programme de prévention centré sur le thème "Environnement individuel et santé "dans le Toullois et à Toul.	475,00 €	475,00 €
<b>Une Rose/Un espoir</b>	Collecter des dons pour la ligue contre le cancer de Lorraine	800,00 €	800,00 €
<b>ARELIA</b>	Demande de subvention exceptionnelle : marché solidaire de Noël	500,00 €	-

<b>NOS TISSAGES</b>	Favoriser l'expression des habitants de la Ville, réunir les habitants et valoriser les idées exprimées, favoriser les rencontres des habitants, participer aux instances de pilotage du contrat de ville,.....	1 000,00 €	1 200,00 €
<b>CLUB DES ARTISANS RETRAITES 54</b>	L'association a pour but de resserrer les relations amicales entre les retraités de l'Artisanat eux-mêmes, ainsi que les actifs, et de proposer à ses membres toutes activités de loisirs ou éducatives.	0,00 €	500,00 €
<b>A.E.I.M.-ADAPEI 54</b>	L'association a pour but d'accueillir et accompagner les adultes et les enfants en situation de handicap intellectuel, et leurs familles, sur la Meurthe et Moselle.		80,00 €
		<b>51 245,00 €</b>	<b>51 035,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>394 771,00 €</b>	<b>389 392,50 €</b>
<b>Restaurants du Cœur de Meurthe et Moselle</b>	Venir en aide aux personnes en difficultés, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion notamment par la distribution de denrées et d'une manière générale par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.	1 996,47 €	2 000 €
	Subvention exceptionnelle		200 €
<b>Croix Rouge - Comité de Toul</b>	Venir en aide aux personnes en situation de précarité, distribution alimentaire, épicerie sociale, vestiboutique, secourisme, colonie de vacances, aide mobilière...	2 199,99 €	2 200 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 196,46 €</b>	<b>4 400,00 €</b>

\* Il est rappelé que toute subvention accordée à une association ou à un organisme faisant l'objet d'une convention avec la Ville est versée selon les modalités définies préalablement dans cette convention.

Ne prennent pas part au vote pour les associations suivantes :

M. HARMAND : Club Philatélique du Toulouais, Les Amis du Musée de Toul, Etudes toulouaises ; Mme LE PIOUFF : Croix Rouge, CTPS ; Mme BRETENOUX : MJC Toul, Randonnées Toulouaises, Femmes Relais ; M. HOWALD : Amis du Musée, CELT, Etudes toulouaises ; Mme ASSFELD-LAMAZE : CTPS, UST Athlétisme ; Mme LALEVEE : Croix Rouge, CTPS, Amis du Musée ; M. VERGEOT : MJC Toul ; Mme GAY : CTPS ; Mme GUEGUEN : Croix Rouge, CTPS ; M. SCHILLING : ART, Croix Rouge ; Mme EZAROIL : ASCMT ; M. LUCOT, Comité de Loisirs des Agents de la Ville et du CCAS ; M. STEINBACH : CELT, Etudes Toulouaises, Amis du Musée ; M. VIGNERON : CELT, Amis du Musée, Souvenir Français.

M. BOCANEGRA présente la délibération suivante :

**4) TRAVAUX : OFFICE NATIONAL DES FORETS – OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée ;

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ De refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ;
- ✓ D'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet ;
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

M. BOURGEOIS présente la délibération suivante :

**5) TRAVAUX : CONVENTION TRIPARTITE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 8 DU CONTRAT DE CONCESSION SUR LA COMMUNE DE TOUL ENTRE LE SDE54, ENEDIS ET LA COMMUNE DE TOUL – SECTEUR REPUBLIQUE**

La Ville a sollicité le SDE54, qui a répondu favorablement à la demande, pour l'intégration des travaux d'enfouissement des réseaux électriques « Secteur République » à son programme 2019.

L'opération, s'inscrivant dans le cadre de la sécurité des réseaux prévue dans le Code de l'Environnement et la Réglementation liée à la sécurité électrique en vigueur, relève de l'article 8 du contrat de concession signé le 15/11/2018 entre SDE54 et ENEDIS et en vigueur depuis le 01/01/2019.

Dans le cadre du contrat de concession, la procédure d'exécution des travaux a évolué. Le syndicat, du fait de sa compétence, assurera désormais la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux et pourra ainsi récupérer la TVA sur les travaux d'enfouissement du réseau électrique, activité impraticable pour la Commune.

Sur le fondement de la même concession, la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau électrique est transférée à ENEDIS, ce qui signifie que ce n'est plus à la Commune de commander et payer directement les factures d'enfouissement du réseau électrique (*uniquement le réseau basse tension*), mais à ENEDIS.

En fin de travaux, ENEDIS les facturera au SDE54 qui traitera la récupération de TVA directement. Dans le même temps SDE54 appellera une contribution financière à la Commune du montant global HT des travaux, déduction faite de la participation d'ENEDIS fixée à 20% et des apports financiers du SDE54 fixés à 21.6 %.

Ainsi, avant de lancer les travaux et de se soucier de leur coordination avec ENEDIS, il convient de signer une convention tripartite entre le SDE54, ENEDIS et la Commune de Toul fixant les modalités d'exécution et permettant à la Commune de bénéficier des aides financières.

Le coût global de l'opération de dissimulation des ouvrages concédés, est estimé à 82 549.18 € HT.

Le coût estimatif sera révisé une fois l'étude technique finalisée (article R323-25 du Code de l'énergie) et adjudication du marché de travaux à un prestataire.

Sur la base du montant de la facture transmise par ENEDIS au SDE 54, la commune versera au SDE 54 le montant de sa participation financière dès réception du titre de recette émis par le SDE54.

A titre indicatif, sur ces principes et sur la base du montant de l'opération évalué à 82 549.18 € HT

- la contribution d'ENEDIS est estimée à 16 509.84 € HT
- la contribution du SDE54 est estimée à 17 830,62 € HT
- la contribution de la commune est estimée à 48 208.72 € HT

La durée de la convention commence à la date de sa signature pour prendre fin dès lors que les travaux auront été réalisés, réceptionnés et que les contributions financières de chacune des parties seront réglées.

Le montant versé par la Commune au SDE54 est une dépense de nature "fonds de concours" qui sera imputée au chapitre budgétaire 204 « subventions d'équipement versée ».

M. MATTEUDI demande si cela va coûter plus cher à la collectivité.

M. BOURGEOIS répond que, dans cette opération, la collectivité est gagnante.

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la solution de participation financière proposée pour la réalisation du projet d'enfouissement des réseaux « Secteur République » à Toul sous la maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS et en partenariat financier avec le SDE54 ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à :
  - Signer la convention tripartite dont le projet est joint ainsi que tout acte et toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.
  - Inscrire au budget 2019 les dépenses correspondantes conformément à leur nature au compte 204 « subventions d'équipement versée ».

M. HARMAND présente la délibération suivante :

## **6) TRAVAUX : CREATION DE DEUX AIRES DE JEUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre de sa politique en faveur du loisir pour tous et afin de garantir un égal confort à l'ensemble des usagers, la Ville projette de créer deux aires de jeux au sein de secteurs de la commune actuellement dépourvus de ce type d'infrastructure.

A ce titre, une aire de jeu sera créée au sein du secteur Gabriel Moulleron, quartier résidentiel situé au nord-ouest de la Ville. L'opération, dont l'enveloppe prévisionnelle de travaux est estimée à 25 000 € HT, sera réalisée au cours des prochains mois dans l'objectif d'une mise en service à l'été. Le site pressenti pour l'installation de cette aire de jeu se situe au droit de la rue Sylvestre Baran.

Une seconde structure sera installée sur les hauteurs du quartier Croix de Metz aux abords des bâtiments surplombant le stade Pont Bernon. Le site, actuellement propriété de Toul Habitat accueillait jadis une aire de jeu également propriété du bailleur social, qui a dû être démontée en 2015 car ne répondait plus aux normes. Une procédure à intervenir de rétrocession foncière du terrain par Toul Habitat au profit de la Ville permettra à cette dernière d'y recréer une nouvelle aire pour un budget prévisionnel d'environ 25 000€ HT.

Afin d'associer usagers et riverains à ces projets, la Ville organisera une réunion de concertation avec les habitants des quartiers concernés, une dimension participative chère à la Municipalité et qui accompagne nombre de projets d'amélioration du cadre de vie.

Afin de permettre à la commune de prétendre à une subvention au taux maximum possible auprès de ses partenaires financiers pour cette opération, le Conseil municipal, à l'unanimité, et après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable » :

- ✓ Approuve le présent projet de création de deux aires de jeux et prévoir les inscriptions budgétaires nécessaires à sa réalisation ;

- ✓ Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès des partenaires suivants : Conseil Départemental (CTS, CTS RU), Conseil Régional, Etat (DPV, DSIL, FNADT...), Europe (Feder...), CAF, ainsi qu'auprès de tout autre financeur public ou privé.

M. BOURGEOIS, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

#### **7) TRAVAUX : AMENAGEMENT URBAIN PLACE DU 19 MARS 1962, COURS RAYMOND POINCARE – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie, la Ville souhaite réaliser des travaux d'aménagement de l'espace public en procédant à l'installation de jets d'eau Place du 19 mars 1962. Ce site d'entrée de ville bénéficie en effet d'un cadre architectural remarquable qui se distingue particulièrement par l'imposante Porte de France, l'ensemble immobilier formé par le Cours Poincaré tandis que plusieurs espaces arborés ou fleuris apportent une dimension végétale à l'ensemble.

Ce projet d'embellissement et de mise en valeur consiste à installer un système de fontaine sèche. Ce type d'équipement est constitué de jets d'eaux encastrés dans le dallage laissant l'espace piétonnier complètement libéré lorsqu'il est éteint. Installé sur l'esplanade de la Place du 19 mars 1962, le système, doté d'un éclairage LED, comportera 8 jets avec fonctionnement indépendant permettant des jaillissements pouvant aller de 50 centimètres à 10 mètres de hauteur.

L'opération, dont l'enveloppe prévisionnelle de travaux est estimée à 86 000 € HT, sera réalisée au cours des prochains mois dans l'objectif d'une mise en service à l'été.

Faisant de la reconquête du centre de Toul l'une des priorités du mandat, la Municipalité s'est engagée dans un vaste programme de rénovation urbaine qui vise notamment à repenser l'espace public. Ce projet d'installation de jets d'eau y trouve ainsi pleinement sa place.

En ce qu'il participe à l'aménagement du cadre de vie en offrant une recomposition plus qualitative, dynamique mais aussi ludique du paysage urbain, ce projet répond aux grandes priorités du dispositif Cœur de Ville. D'ailleurs, il fait d'ores et déjà l'objet d'une inscription au plan d'action du dispositif.

M. BAUER indique qu'il votera contre, ces travaux n'étant, selon lui, pas prioritaires au vu des problèmes d'accessibilité de ce secteur.

Mme LAGARDE demande si, de l'enveloppe des 86 000 € HT, sont déjà déduits les 80% de subventions.

M. HARMAND répond par la négative.

M. VIGNERON demande si cela remet en cause l'aménagement de la gare routière.

M. HARMAND répond que non puisque cela concerne l'esplanade côté gauche en venant de la Porte de France.

Afin de permettre à la commune de prétendre à une subvention au taux maximum possible auprès de ses partenaires financiers pour cette opération, le Conseil municipal, à la majorité, et après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable » :

- ✓ Approuve le présent projet et prévoit les inscriptions budgétaires nécessaires à sa réalisation ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès des partenaires suivants : Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat (DETR, DSIL, FNADT...), Europe (Feder...) ainsi qu'au titre de l'ensemble des dispositifs intervenant au financement des actions présentées dans le cadre de l'opération Cœur de Ville et auprès de tout autre financeur public ou privé.

Mme LAGARDE et son pouvoir, MM. BAUER, MANGEOT et STEINBACH votant contre.

M. BOURGEOIS, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

Mme CAMUS présente la délibération suivante :

#### **8) RENOUELEMENT URBAIN : AIDES A LA RENOVATION URBAINE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Engagée depuis plusieurs années dans un vaste programme de rénovation urbaine, la Ville de Toul met en œuvre de nombreux outils à destination des particuliers en matière d'amélioration de l'habitat. Dans cette logique le dispositif emblématique Couleurs de Quartiers permet d'accompagner financièrement les particuliers souhaitant procéder au ravalement de façade(s) de leurs biens.

Dans cette logique, la commission des Aides à la Rénovation et à l'Attractivité réunie le 20 mars 2019, a validé l'attribution de subventions pour la réalisation de travaux sur l'immeuble situé 23 rue Général Gengoult à Toul soit une subvention communale et régionale d'un montant de 12 000 €.

Les crédits alloués à cette demande entrent dans le champ des dépenses d'investissement engagées avant le vote du budget primitif, tel qu'approuvé par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2018.

Les travaux étant réalisés conformément au règlement communal d'attribution des primes Couleurs de Quartiers, le Conseil municipal, à l'unanimité, et après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », approuve l'attribution de la subvention.

M. HARMAND présente la délibération suivante :

## 9) URBANISME – RENOUVELLEMENT URBAIN : APPROBATION DE PRINCIPE DE LA NOUVELLE CONVENTION OPAH-RU

Face au constat de dégradation du parc privé de logements dans le centre ancien, la Ville de Toul a décidé d'engager une action forte, en mobilisant l'ensemble des moyens d'intervention incitatifs et coercitifs. Cette dynamique se traduit notamment au travers de documents pilotes tels que La délibération-cadre de reconquête du centre-ville approuvée le juin 2017 et actualisée en juin 2018, mais également la convention multi-partenariale Action Cœur de Ville signée en septembre 2018.

Dans cette logique, par délibération du 27 Juin 2017, le Conseil Municipal de Toul a approuvé la réalisation d'une nouvelle OPAH RU (étude pré opérationnelle et suivi-animation) sur le territoire du centre-ville historique Intramuros, à l'issue de l'ancienne OPAH-RU prorogée jusqu'au 31 décembre 2018.

Cette étude vise à évaluer l'OPAH RU mais également à démarrer une nouvelle procédure plus en adéquation avec les besoins identifiés sur le territoire notamment en terme de publics cibles, priorisation des travaux éligibles mais également nœuds durs de requalification.

A titre informatif, l'OPAH RU mise en œuvre durant plus de 6 ans sur le centre-ville intramuros a produit des résultats satisfaisants puisque plus d'un million d'euros ont été mobilisés auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Régional Grand Est mais également en fonds propres de la Ville de Toul.

Afin de poursuivre l'accompagnement de la requalification du parc de logements privés, la Ville de Toul, le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle – Déléataire des aides à la pierre, et l'Anah ont considéré qu'il était important de lancer une deuxième OPAH RU pour la période 2019-2023.

Ainsi, l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU réalisée en 2018 et 2019 met en exergue plusieurs objectifs et périmètres d'intervention (voir projet de plan périmétral en annexe) :

- ❖ **Identifier les problématiques d'habitat sur l'ensemble du centre-ville intramuros**, non plus seulement sur le parc ancien du quartier médiéval, mais aussi sur les secteurs plus récents où sont pressentis des enjeux particuliers tels que :
  - ✓ La situation des nombreuses copropriétés dans les quartiers reconstruits après-guerre, qui pourraient aujourd'hui présenter des signes de fragilités, voire des difficultés de gestion et d'entretien du patrimoine,
  - ✓ L'inoccupation des étages dans certaines rues commerçantes,
  - ✓ Les besoins d'amélioration des performances énergétiques de l'habitat,
  - ✓ Et ponctuellement, des problématiques de non décence voire d'insalubrité, ainsi que des besoins d'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap.

L'incitation se traduira par une éligibilité du secteur aux primes ANAH.

- ❖ **Réaffirmer le quartier médiéval, en tant que périmètre prioritaire d'intervention**, où des dispositifs renforcés devront être mis en œuvre, dans la poursuite des actions engagées au cours de la première OPAH-RU, pour parvenir

à un traitement global et durable des problématiques d'habitat très dégradé. L'incitation se traduira par un abondement des primes ANAH par la Ville de Toul.

❖ **Renforcer les moyens financiers et inscrire un volet coercitif (type Opération de Restauration Immobilière) sur des immeubles ciblés.**

Les propriétaires desdits immeubles situés en secteur médiéval ancien et présentant un état de forte dégradation voire d'abandon, pourront se voir contraints de rénover leurs biens et bénéficier ainsi des aides ANAH, de l'abondement de la Ville de Toul, mais également d'une surprime communale établie en fonction du type de propriétaire.

Dans cette logique, une convention sera établie et présentée à l'ensemble des membres d'un Comité de Pilotage à venir.

M. MATTEUDI s'interroge sur les différents moyens que l'on n'avait pas avant et que va procurer cette opération.

M. HARMAND répond que cela peut aller jusqu'à l'expropriation possible mais peut aussi consister en avantages fiscaux par rapport au propriétaire bailleur. Tout cela sera étudié avec la délibération du mois de juin qui balayera, sur toute la partie habitat, ce nouveau dispositif qui pourra être mis en place et ce moyen coercitif qui va aussi être mis en place au niveau du commerce et des leviers d'action potentiels sur les biens vacants. Dans le cas de maisons à l'état d'abandon et en l'absence de descendants, ce dispositif permettra d'accélérer la procédure.

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les principes de cette nouvelle OPAH-RU.

M. HEYOB présente la délibération suivante :

**10) AFFAIRES FONCIERES : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DE DEUX BENEFICIAIRES SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE BT 142, COTE RUE DU CLOS DES GREVES**

Dans le cadre d'un projet de construction de maison individuelle sur la parcelle cadastrée section BT 141, sise rue du Clos des Grèves, les pétitionnaires ont sollicité un droit de passage sur une partie de la parcelle communale mitoyenne, cadastrée BT 142, afin de pouvoir accéder à leur garage implanté à l'arrière de leur propriété.

Lors de l'instruction de cette demande, il est apparu que les voisins, propriétaires de la parcelle cadastrée BT 143, empruntaient déjà cette parcelle communale, sans formalité préalable.

Aussi, il est proposé de régulariser par acte notarié la constitution de servitude de passage au profit de ces deux bénéficiaires.

Une canalisation d'eau souterraine étant implantée sous l'emprise de la servitude, seuls les véhicules légers seront autorisés à utiliser ce passage. Les poids lourds ne devront en aucun cas y transiter, y compris pendant la durée des travaux de construction afin de pas endommager les ouvrages souterrains.

Compte-tenu de la dépréciation générée pour la parcelle communale (fonds servant) et de la plus-value apportée aux biens des bénéficiaires (fonds dominants), l'indemnité relative à cette servitude a été fixée, après négociation, à 1 575€ (soit env. 21€/m<sup>2</sup>), répartie à parts égales entre les 2 bénéficiaires.

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la constitution de la servitude de passage susvisée, conformément à l'annexe graphique jointe à la présente délibération ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer l'acte à intervenir en l'étude de Maître PERSON, notaire à Toul, sachant que tous l'ensemble des frais résultant de cette opération incombera aux bénéficiaires.

M. HEYOB présente la délibération suivante :

### **11) AFFAIRES FONCIERES – ANRU : REGULARISATION DES EMPRISES FONCIERES DU PROGRAMME ANRU - PARTAGE DES FRAIS NOTARIES ENTRE LA VILLE DE TOUL ET L'OPH TOUL HABITAT**

Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine de la Croix de Metz, la Ville de Toul et Toul Habitat ont mis en œuvre depuis 2007, en co-maîtrise d'ouvrage, un projet de restructuration et d'aménagement des espaces extérieurs du quartier.

Le programme de travaux terminé, un géomètre expert a été missionné pour actualiser le découpage foncier sur les secteurs terminés, celui-ci devant déterminer les espaces appartenant à la Ville de Toul et à Toul Habitat.

Considérant l'intérêt commun de cette mission de géomètre pour les deux maîtres d'ouvrage, et afin de ne faire intervenir qu'un seul opérateur, Toul Habitat a délégué à la Ville la maîtrise d'ouvrage de cette mission, via la signature d'une convention avec répartition des coûts entre les deux co-maîtres d'ouvrage, à parts égales.

Ces échanges fonciers ont été approuvé en Conseil Municipal par délibération du 12/11/2014, et ont fait l'objet de la signature d'un acte notarié conclu entre la Ville de Toul et l'OPH Toul Habitat le 22 mars 2018.

Dans la continuité de la collaboration établie entre la Ville et la bailleur social, il est ainsi proposé que les frais d'acte notariés soient également répartis à parts égales entre les deux coéchangistes.

M. MATTEUDI s'interroge sur le montant des frais notariés.

M. HEYOB répond qu'il s'élève à 4037€, montant réparti entre les deux coéchangistes.

Après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le paiement des frais notariés à parts égales entre la Ville de Toul et Toul Habitat ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et à engager toutes démarches nécessaires.

M. BOCANEGRA présente la délibération suivante :

## **12) AFFAIRES FONCIERES : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE – AVENANT A CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE**

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) constitue un outil efficace pour gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement. Il s'inscrit donc dans une logique de valorisation du territoire local au travers du développement du tourisme vert.

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR le protège juridiquement, il est donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer la pratique ou en modifier les caractéristiques.

Adopté par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle en session du 09 décembre 2013, le PDIPR a fait l'objet de la signature d'une convention de passage sur des terrains privés communaux en date du 29 mai 2013, approuvée par le Conseil municipal de Toul le 03 avril 2013.

En application de l'article L 361-1 de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 du Code de l'Environnement chapitre 1er (Itinéraires de randonnée) et de la circulaire du 30 août 1988 et conformément au règlement départemental de la randonnée, le PDIPR peut évoluer.

Ainsi, le tracé du PDIPR a fait l'objet de plusieurs modifications approuvées lors de précédents Conseils municipaux :

- Conseil municipal du 25 février 2014 : élargissement de l'itinéraire portant sur

Tronçon 6301	Parcelle AE 103	Grande Marchanderie
Tronçon 14439	Parcelle K2 352	Le Tillot

- Conseil municipal du 08 mars 2016 : élargissement de l'itinéraire portant sur

Tronçon 14416	Section AY	Chemin rural – Bois l'Abbé
Tronçon 8121	Section K-2	Chemin rural – Dit Ancien CIC 6 Bois-le-Comte à Chaudeney
Tronçon 14366	Section K-2	Chemin rural – Dit Ancien CIC 6 Bois-le-Comte à Chaudeney

Aujourd'hui, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur l'intégration de deux itinéraires supplémentaires dans le PDIPR :

- Le sentier floristique du secteur St Michel pour son intérêt écologique
- Le sentier Vauban valorisant la ceinture des remparts de Toul

Ces deux tracés empruntant des parcelles privées de la Commune (détail en annexe à la présente délibération), un avenant 1 à la convention originelle nécessitera d'être signé avec le Conseil Départemental.

Par ailleurs afin de régulariser les décisions approuvées antérieurement en Conseil Municipal, le présent avenant réintègrera également les parcelles concernées.

Le Conseil municipal sera amené à se prononcer à nouveau prochainement sur une nouvelle modification du PDIPR motivée par le projet de dévoiement du sentier menant aux bois communaux, traversant l'emprise actuellement occupée par le centre équestre.

Pour mémoire, au travers de la convention PDIPR, la Ville de Toul s'engage à :

- Conserver aux chemins ruraux inscrits au PDIPR leur caractère public, ouvert et entretenu ;
- Empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- Ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux comme définis ci-dessus ;
- Maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- Autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- Inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
- Informer le Conseil Départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits ;
- Entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

Considérant l'intérêt que présentent pour la pratique de la promenade et de la randonnée la continuité à travers ces chemins ruraux, le Conseil municipal, à l'unanimité, et après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable » :

- ✓ Emet un avis favorable à l'inscription des deux sentiers précités au PDIPR ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tous actes nécessaires.

Mme ASSFELD-LAMAZE présente la délibération suivante :

### **13) ATTRACTIVITE DE LA VILLE ET VALORISATION DU PATRIMOINE : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Afin de renforcer l'attractivité du centre-ville et améliorer l'offre de service rendu aux usagers, la Municipalité souhaite engager plusieurs opérations en matière de communication. A cet effet, la Ville créera d'une part, une signalétique du patrimoine à l'échelle intra-muros tandis qu'elle procédera également à l'installation d'un nouveau panneau d'information dynamique au droit de l'Avenue Péchot. Bien qu'indépendants, ces projets participent d'un objectif commun visant à renforcer l'attractivité du centre-ville en informant efficacement usagers et visiteurs. Ces deux opérations pourront faire, le cas échéant, l'objet d'une demande de subvention commune auprès des partenaires financiers de la Collectivité.

a. Mise en place d'une signalétique du patrimoine à l'échelle intra-muros

Dotée d'un cadre historique remarquable, la Ville de Toul attache une grande importance à la sauvegarde et à la mise en valeur de son patrimoine. Edifices religieux, civils, militaires, fortifications ont dessiné la cité à travers les siècles et témoignent aujourd'hui de sa diversité architecturale.

Afin de valoriser les sites remarquables du centre médiéval, la Ville souhaite mettre en place une signalétique directionnelle de sites et monuments historiques présents dans le périmètre intra-muros. A cet effet, un ensemble de panneaux à destination des piétons sera installé en centre-ville indiquant la proximité d'éléments remarquables ainsi que la distance à parcourir pour les découvrir. 16 panneaux seront ainsi installés indiquant la présence d'une vingtaine de sites parmi lesquels la Cathédrale Saint-Etienne, les remparts gallo-romains, la Maison de l'Apothicaire, le pavillon bleu, la Porte de France, le Musée d'Art et d'Histoire... une manière ludique et inédite de découvrir la cité médiévale sous un angle historique.

Estimé à 7 120 € HT, ce projet de signalétique du patrimoine sera mis en œuvre dans les prochaines semaines.

Recensé au titre du plan d'action du dispositif Cœur de Ville, ce projet participe à renforcer l'attractivité du centre-ville tout en valorisant l'espace public et le patrimoine.

b. Installation d'un panneau d'information dynamique secteur Péchot

Outil indispensable à la promotion des actions de communication de la Ville, le panneau d'information dynamique permet d'informer les citoyens en temps réel sur la vie de la cité grâce à de nombreux types de contenus : agenda culturel, annonce du monde associatif, informations générales...

Déjà dotée depuis janvier 2010 de trois modèles de panneaux lumineux, la Ville souhaite compléter ses équipements en installant un nouveau dispositif dernière génération au droit du secteur Péchot. Ce secteur de la commune, dans l'environnement immédiat de la Salle de l'Arsenal et des activités qui se sont développées aux alentours, est devenu un espace de vie incontournable pour les Toulousiens. La présence d'un panneau d'information dynamique le long de cet axe constituera un important vecteur de communication à l'échelle de la commune.

Estimé à 19 500 € HT, cet équipement sera installé au cours des prochains mois.

M. VIGNERON demande s'il s'agit de panneaux explicatifs ou juste des panneaux de signalisation directionnels.

M. HARMAND répond que ce sont des panneaux pour se repérer avec photos et qui indiquent la distance qui sépare du lieu en question.

M. BAUER demande si ces panneaux lumineux sont disponibles en version solaire.

M. HEYOB répond par la négative.

Afin de permettre à la commune de prétendre à une subvention au taux maximum possible auprès de ses partenaires financiers pour ces opérations, le Conseil municipal, à l'unanimité, et après avis favorable de la commission « Travaux, Urbanisme, Habitat et Développement durable » :

- ✓ Approuve les présents projets et prévoir les inscriptions budgétaires nécessaires à leur réalisation ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches, signer tous actes et solliciter toutes subventions afférentes auprès des partenaires suivants : Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat (DETR, DSIL, FNADT...), Europe (Feder...) ainsi qu'au titre de l'ensemble des dispositifs intervenant au financement des actions présentées dans le cadre de l'opération Cœur de Ville et auprès de tout autre financeur public ou privé.

M. BOCANEGRA, ayant quitté la salle, ne prend pas part au vote.

Mme BRETENOUX présente la délibération suivante :

#### **14) RESTAURATION SCOLAIRE : TRAITEMENT EN LIAISON FROIDE - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SMGT**

La Ville de Toul est adhérente au Syndicat Mixte du Grand Toulinois (SMGT), l'autorité organisatrice du service public de distribution des repas sur l'ensemble des territoires de la Communauté de Communes Terres Toulaises et de la Communauté de Communes de Colombey-les-Belles et du Sud Toulinois.

Dans la mesure où la cuisine centrale du SMGT a atteint sa limite de capacité de production en liaison chaude, le Syndicat a décidé de modifier son mode de fonctionnement. Ainsi, une livraison en liaison froide sera déployée dès la rentrée de septembre 2019 afin de répondre aux besoins. Cette évolution emporte l'obligation d'achats par la collectivité de fours de remise en température et d'armoires froides adaptées.

Pour ce faire, le SMGT propose de porter un groupement de commandes afin d'éviter à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et d'obtenir la meilleure offre. Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et de maîtrise financière.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. En qualité de coordonnateur, le SMGT a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix du titulaire du marché, au nom et pour le compte des membres du groupement dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics. La convention précise que la mission du SMGT comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Le SMGT passe la commande pour tous les membres du groupement. Chaque membre règle sa facture au titulaire de l'accord-cadre.

Il a été décidé par le comité syndical en date du 07 mars 2019 une prise en charge partielle du SMGT comme suit :

Le SMGT prendra en charge 50% du coût HT des fours. Les armoires froides seront à la charge de la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Commande Publique,

Considérant que la commune a des besoins en matière d'achat de fours et/ou d'armoires froides,

Considérant que la collectivité membre du groupement ne s'acquitte d'aucun frais inhérent à la passation du marché,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et a fortiori d'obtenir les meilleures offres,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée limitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de meilleures offres, il sera passé un accord-cadre,

Considérant que le Syndicat Mixte du Grand Toulouis sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution de l'accord-cadre sera celle du coordonnateur,

Considérant que le Syndicat Mixte du Grand Toulouis sera le référent de la commune quant au fonctionnement du groupement, le Syndicat devant assister les collectivités membres de son territoire et centraliser leurs besoins auprès du groupement via la convention et ses annexes,

Considérant l'intérêt que présente pour la commune ce groupement au regard de ses besoins propres,

Après avis favorable de la commission « Education, Enfance, Jeunesse et Vie sportive », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide d'adhérer au groupement de commande pour « l'achat des fours de remise en température et/ou d'armoires froides » ;
- ✓ Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- ✓ Décide d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant ;
- ✓ Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du Grand Toulouis pour signer et de notifier l'accord-cadre dont la commune sera partie prenante ;
- ✓ Donne mandat au Président du SMGT pour passer commande pour tous les membres du groupement ;
- ✓ Décide de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), l'accord-cadre dont la commune est partie prenante ;
- ✓ Décide de s'engager à régler les sommes dues au titre de l'accord-cadre dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Mme LE PIOUFF présente la délibération suivante :

### **15) DEVELOPPEMENT SOCIAL : BOURSE SOLIDARITE VACANCES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES (ANCV)**

La Ville de Toul, à travers son Centre Socio Culturel, et en complément des actions du CCAS de la Ville souhaite favoriser davantage l'accès aux vacances des ménages les plus modestes, les personnes âgées ou handicapées et soutenir les départs autonomes des jeunes.

Pour renforcer son action sociale, la Ville de Toul a l'opportunité de nouer une nouvelle forme de partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances "ANCV" dans le cadre du programme Bourse Solidarité Vacances "BSV" destiné à faciliter le départ des personnes autonomes dont les critères d'éligibilité sont définis comme suit:

- Soit le quotient familial CAF ne dépasse pas 1000 € pour l'année antérieure.
- Soit le Revenu Fiscal de Référence inférieur, en fonction respectivement du nombre de parts sociales, aux plafonds indiqués dans la convention.
- Soit le bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle sur l'année en cours.

L'ANCV est un établissement public placé sous la tutelle du Secrétariat d'Etat en charge du Tourisme.

La BSV propose, à partir des structures d'accueil du tourisme, des offres de séjours, de loisirs et de transports de qualité à des prix solidaires vers différentes destinations de mer, campagne et montagne réparties sur tout le territoire français.

Elle concerne tous les publics, familles, jeunes, adultes, personnes handicapées qui pourront trouver une réponse personnalisée allant d'une semaine en pension complète, demi-pension ou en hébergement simple en centre de vacances à des séjours en centre adapté aux personnes à mobilité réduite, en passant par des courts séjours et des parcs d'attractions.

Les demandes de réservation des offres de séjour, de transport et de loisirs ainsi que toutes demandes de modification ou d'annulation sont exclusivement effectués par le porteur de projet, via le site extranet BSV Web ou par écrit (courriel, télécopie ou courrier).

Pour devenir partenaire, porteur de projet, et accéder gratuitement à ce programme, la Ville s'engage à :

- Proposer des offres de séjours, de loisirs et de transports à des publics fragilisés, dans le respect des conditions générales posées par l'ANCV.
- Attribuer ces offres à des personnes ou des familles suffisamment autonomes mais exclues de l'accès aux vacances en raison de difficultés économiques et / ou sociales et justifier de leur éligibilité.
- Accompagner les bénéficiaires dans toutes les étapes du projet avec le soutien d'un référent identifié.
- Remettre immédiatement au Bénéficiaire, dès réception, la facture afférente au prix des prestations, pour règlement.

Ce partenariat avec l'ANCV fait l'objet d'une convention jointe en annexe. Celle-ci, d'une durée d'un an est conclue pour l'année 2019. Elle pourra être reconduite par tacite reconduction indéfiniment, pour la même durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre

recommandée avec avis de réception à la date anniversaire, fixée en début d'année, moyennant le respect d'un délai de 15 jours calendaires.

Après avis favorable de la commission « Développement social », le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le principe de partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances pour son programme Bourse Solidarité Vacances ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat et ses annexes ainsi que tout acte y afférent.

Mme LALEVEE donne lecture des décisions suivantes :

## 16) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE CONFORMEMENT A LA DELIBERATION DU 5 AVRIL 2014

(En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

- ↺ Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'occupation du domaine public - Croix rouge - travée n°5 Espace Dedon pour 1 an à compter du 01/02/2019 - durée maxi de 12 ans
- ↺ Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'occupation du domaine public - Toul Urban Sports - travée n°7 Espace Dedon pour 1 an à compter du 01/02/2019 - durée maxi de 12 ans
- ↺ Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'occupation du domaine public - Comité des Fêtes- RDC Maison des associations pour 1 an à compter du 01/02/2019 - durée maxi de 12 ans
- ↺ Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'occupation du domaine public - Comité des fêtes - travée n°7 Espace Dedon pour 1 an à compter du 01/02/2019 - durée maxi de 12 ans"
- ↺ Convention de prêt de véhicule 9324ZQ54 à Aviron du 8 au 10 mars
- ↺ Convention de mise à disposition gymnase Maitrepierre à Aviron le 10 mars
- ↺ Convention de mise à disposition Stade Pont Bernon à BA 133 les 19 et 20 mars
- ↺ Convention de mise à disposition gymnase PM Curie à MJC le 30 mars
- ↺ Convention de mise à disposition Stade Pont Bernon à Institution Sainte Camille le 30 avril
- ↺ Convention d'occupation du domaine public avec LOSANGE pour implantation NRO
- ↺ Convention de prêt de véhicule 258 XW 54 à Judo le 23 mars
- ↺ Convention de prêt de véhicule 455 AKL 54 à US Toul Athlé le 24 mars
- ↺ Convention de mise à disposition Gymnase Balson à Athlé le 24 mars
- ↺ "POLICE MUNICIPALE 2C/19  
Permis de détention d'un chien de 2ème catégorie délivré à Monsieur MIGNIERE Guillaume domicilié 226 avenue du Cardinal Tisserand à TOUL"
- ↺ "AFFAIRES GÉNÉRALES n° 14G/19  
Occupation du Domaine Public – Terrasses 2019  
Madame Victoria BULMÉ pour l'établissement « JEFF DE BRUGES », 26 Place des 3 Evêchés à TOUL"
- ↺ "AFFAIRES GÉNÉRALES n° 32G/19  
Occupation du Domaine Public – Terrasses 2019  
Madame Mélyan SEYLER pour l'établissement « AMORE MIO », 22 rue Carnot à TOUL"

### Acceptation d'indemnités de sinistres

N° Sinistre	Objet du sinistre	Compagnie d'assurance	Montant du remboursement
SIN 08/19	Sinistre n° 2016 24 relatif à la dégradation d'une barrière située devant l'école de la Sapinière, rue du Colonel Tisserand le 08 juillet 2016 (Remboursement de l'indemnité différée)	AXA	874,50 €
SIN 09/19	Sinistre n° 2019 05 relatif à la dégradation de 2 potelets dans l'avenue des Leuques en date du 28 janvier 2019 (franchise déduite)	AXA	70.00 €
SIN 10/19	Sinistre n° 2016 24 relatif à la dégradation d'une barrière située devant l'école de la Sapinière, rue du Cardinal Tisserand le 08 juillet 2016 (Remboursement de l'indemnité différée)	AXA	443,00 €
SIN 11/19	Sinistre n° 2019/02 relatif à la dégradation du candélabre 24-33 cours Raymond Poincaré du 17 janvier 2019 – Indemnité immédiate	AXA	1 510.71 €
SIN 12/19	Sinistre n° 2018-38 relatif à la dégradation du candélabre 18-19 du 10 décembre 2018 – Indemnité immédiate	AXA	264.47 €

### Marchés publics passés en vertu de la délibération du 5 avril 2014

CP 11/19	Marché n° 2019/010 – Travaux de Charpente-Couverture-Zinguerie-Désenfumage dans le cadre de l'aménagement d'un espace artistique pluridisciplinaire à l'intérieur de la travée n° 4 de l'espace Dedon de la Ville de Toul	CHARPENTES GALLAND EURL – Bât 5 113 – 191 rue des Etats-Unis – Pôle industriel Toul Europe – Secteur A - 54200 TOUL	pour un montant de 181 992,00 € HT
CP 12/19	Marché 2017/068 – Travaux de restauration des couvertures des bas-côtés nord et sud de la cathédrale St Etienne pour la Ville de Toul – Lot n°1 : Echafaudages – Avenant n° 1	société titulaire SECHER Exploitation SA – ZAC Langies – 6131 JUNGLINSTER LUXEMBOURG	pour un montant de 10 933,94 € HT soit 13 120,73 € TTC correspondant à : - Des prix nouveaux (O.S 3) 241,50 € H.T - Des prix nouveaux (O.S 4) 10 692,44 € H.T.
CP 13/19	Marché n° 2019/012 – Marché d'exécution de la Production Artistique du Festival de Musiques Classiques de la Ville de Toul dédiées à Jean Sébastien BACH et services associés	SPECTACLES EN LIBERTE SARL – 148 Rue de Vincennes - 93100 Montreuil Sous Bois.	Le montant global du marché pour 2 ans est de 220 000,00 € H.T.
CP 14/19	Marché n° 2019/011 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un positionnement économique et la mise en place d'une concession de service public de chauffage urbain à Toul	EPURE Ingenierie 5 Impasse de la Baronète – 57070 Metz	pour un montant de 29 480,00 € H.T

FIN 01/19	Demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités	Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardennes	- Montant : 1 000 000 € - Durée : 1 an à compter du 1er avril 2019
FONCIER 01/19	Redevances de chauffage dues par les locataires logés dans les écoles		pour le 2nd semestre 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

## 17) QUESTIONS DIVERSES

### Documents annexés :

- ➔ **Point n° 1b : Finances** : Budget Général – Compte administratif 2018.
- ➔ **Point n° 1d : Finances** : Budget Général – Budget primitif 2019 et niveau de vote.
- ➔ **Point n° 5 : Travaux** : Convention tripartite de financement - secteur République.
- ➔ **Point n° 9 : Urbanisme – renouvellement urbain** : Périmètre OPAH – RU.
- ➔ **Point n° 10 : Affaires foncières** : Annexe graphique - Constitution servitude de passage rue Clos des Grèves.
- ➔ **Point n° 12 : Affaires foncières** : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée – Liste et cartographie des biens concernés (annexe 1) ; Avenant à la convention (annexe 2).
- ➔ **Point n° 14 : Restauration scolaire** : traitement en liaison froide - groupement de commandes avec le SMGT – Recensement des besoins (annexe 1) ; Convention groupement achat (annexe 2).
- ➔ **Point n° 15 : Développement social** : convention de partenariat avec l'ANCV - programme Bourse Solidarité Vacances.

M. HARMAND rappelle la date du prochain Conseil, soit le 21 mai 2019.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h50.



Alde HARMAND  
Maire de Toul  
Conseiller départemental de Meurthe & Moselle